

LES TAUX DE COTISATION MENSUELS

Régime obligatoire salarié NON CADRE

Date d'effet : 01/01/2016

GARANTIES OBLIGATOIRES	À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR		À LA CHARGE DU SALARIÉ		TOTAL	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
DÉCÈS	0,43 %	0,43 %	-	-	0,43 %	0,43 %
RENTE ÉDUCATION ET RENTE SUBSTITUTIVE	0,12 %	0,12 %	-	-	0,12 %	0,12 %
RENTE HANDICAP	0,02 %	0,02 %	-	-	0,02 %	0,02 %
INCAPACITÉ TEMPORAIRE	-	-	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
INVALIDITÉ IPP	0,48 %	0,48 %	0,30 %	0,30 %	0,78 %	0,78 %
TOTAL	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	2,10 %	2,10 %